

L'ÉCHO DE WIMO!

La lettre d'information des locataires Seqens

SEQENS VOUS SOUHAITE UNE BONNE ANNÉE 2021 !

Chers locataires,

Voici le dernier numéro de l'Écho de Wimo pour l'année 2020. Il vient clore une année si particulière.

La crise sanitaire que nous traversons nous a tous profondément bouleversés. Cette période qui nous éloigne physiquement nous a donné l'envie de resserrer les liens et de nous concentrer sur l'essentiel.

Les périodes de confinement successives ont remis au premier plan le besoin fondamental de disposer d'un logement adapté et confortable. La qualité architecturale est essentielle, mais celle de l'air l'est également, tout comme la performance énergétique. Autant de sujets auxquels s'attache Seqens dans chacun de ses projets.

La qualité de service et la solidarité ont également joué un rôle essentiel en 2020. Les équipes Seqens ont assuré, malgré le contexte singulier, la meilleure continuité de service possible. Des facilités financières particulières ont été mises en place, des campagnes d'appels auprès de nos aînés ont été réalisées, et nous avons multiplié les services et moyens de communication dématérialisés.

Pour l'année à venir, la continuité est de rigueur. Nous ajustons notre plan d'action en tenant compte des réponses à l'enquête de satisfaction réalisée en juin dernier. Notre objectif : améliorer encore notre qualité de service.

Nous poursuivons donc nos efforts, nos équipes sont plus que jamais mobilisées pour votre confort de vie et pour préserver votre pouvoir d'achat.

Nous continuons d'agir pour que la solidarité et le bien-vivre ensemble soient des réalités au quotidien. Une année nouvelle est toujours porteuse d'espoir, toutes les équipes Seqens vous souhaitent une belle et heureuse année 2021.

Bonne lecture... et prenez bien soin de vous !

Pascal Van Laethem, Directeur général de Seqens



ASSURANCE MULTIRISQUES HABITATION

Protégez vos biens et votre famille !

Assurer votre logement est une obligation légale. Le contrat d'assurance multirisques habitation vous protège contre l'ensemble des risques locatifs.

Pensez-y !

Vous devez nous adresser chaque année votre nouvelle attestation :

- ▶ Sur Dé clic, votre espace client : rubrique « Mes services en ligne » sur www.seqens.fr
- ▶ Ou par courrier à l'adresse suivante : SEQENS, TSA 10004 AUBERVILLIERS 93579 LA PLAINE SAINT DENIS CEDEX



N'oubliez pas de mentionner votre nom et votre référence client que vous pouvez retrouver sur votre dernier avis d'échéance.

DU NOUVEAU POUR LES AIDES AU LOGEMENT



À partir du 1^{er} janvier 2021, les aides au logement sont calculées sur la base de vos ressources des 12 derniers mois, et non plus sur les revenus perçus 2 ans plus tôt. Vous n'avez aucune démarche à accomplir.

Ce qui change :

- Chaque mois, la CAF récupère automatiquement le montant de vos revenus.
- Votre aide au logement est recalculée tous les trois mois. Si vos revenus baissent, votre aide augmente et inversement pour s'adapter au mieux à votre situation financière.

BON À SAVOIR

Pour en savoir + www.caf.fr

CHARGES LOCATIVES

Tous les mois vous payez à Seqens des provisions de charges. À partir du mois de janvier prochain, de nouvelles provisions seront établies en fonction du budget 2021. Toutes les informations utiles sur ces nouveaux calculs vous seront prochainement envoyées par courrier.

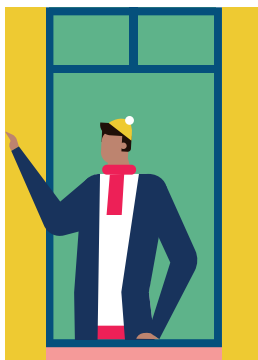
POUR VOTRE SANTÉ

Préservez la qualité de l'air dans votre logement

L'air que nous respirons dans notre logement n'est pas toujours de bonne qualité. Les sources de pollution sont nombreuses : tabagisme, moisissures, acariens, produits d'entretien...

Adoptez les bons réflexes !

- ▶ **Aérez votre logement 10 minutes par jour**, hiver comme été, pour renouveler l'air intérieur. Sans ventilation, l'air de votre logement peut devenir plus pollué et plus nocif que l'air extérieur.
- ▶ **Adaptez l'aération à vos activités** : ménage, bricolage, cuisine, séchage du linge, douche ou bain. Certaines activités créent beaucoup de pollution (humidité, produits chimiques...) et nécessitent d'aérer encore plus.
- ▶ **Ne bouchez jamais les grilles de ventilation**, nettoyez-les régulièrement avec de l'eau et du savon.



Monoxyde de carbone et chauffage d'appoint : comment prévenir les intoxications ?

Le monoxyde de carbone est un gaz toxique très dangereux ; il est invisible et inodore. Il se diffuse très vite dans l'environnement, et peut donner lieu à des intoxications en quelques minutes.

Il peut notamment être émis par les chauffages d'appoint si ceux-ci ne sont pas utilisés de façon appropriée. Soyez prudent et respectez les consignes d'utilisation de ces chauffages. Ne les faites pas fonctionner en continu, surtout si vous vous absentez.



Attention !

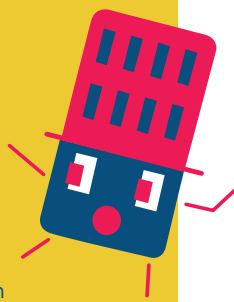
N'utilisez jamais pour vous chauffer des appareils non destinés à cet usage : brasero, cuisinière, etc...

Que faire en cas d'intoxication au monoxyde de carbone ?

Maux de tête, nausées, malaises et vomissements peuvent être les signes de la présence de monoxyde de carbone.

Les consignes de sécurité sont simples :

- 1 Aérez immédiatement votre logement
- 2 Arrêtez les appareils à combustion
- 3 Évacuez votre logement
- 4 Appelez les secours :
18 Pompiers
15 SAMU
112 Numéro unique d'urgence européen



DES DIFFICULTÉS DANS VOTRE QUOTIDIEN

Rencontrez une conseillère sociale Seqens !



Il est essentiel de ne jamais rester seul face à une difficulté. Les équipes Seqens, et plus particulièrement les conseillères sociales sont là pour vous aider. Elles font partie des équipes de votre direction déléguée. Vous pouvez les solliciter pendant toute la durée de votre bail.

• Leur mission ?

Agir sur les difficultés sociales pour permettre l'accès et le maintien dans le logement. Ces difficultés peuvent être liées au règlement du loyer, à la situation familiale, à un handicap ou encore la mise en place d'aide de droit commun (APL)... Les échanges que vous aurez sont confidentiels.

« Ensemble, nous chercherons la solution la plus adaptée à votre situation. »

• Comment les contacter ?

Rapprochez-vous de notre Service Relation Client au 01 49 42 79 89 ou envoyez-nous un message sur Déclic, votre espace client en ligne.

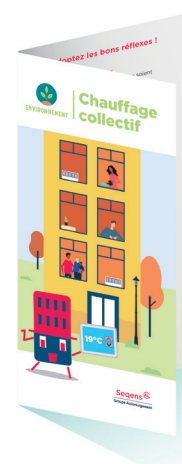
LE SAVIEZ-VOUS ?

Votre logement est équipé de chauffage collectif ?

Seqens veille à ce que la température dans votre logement soit de 19°C.

Pourquoi 19°C ?

Obtenir une température moyenne de 19°C dans votre logement est une contrainte réglementaire, inscrite au code de la construction et de l'habitation.



Retrouvez nos dépliants sur le chauffage dans votre bureau d'accueil.

VOS CONTACTS UTILES SEQENS

Service Relation Client

01 49 42 79 89 / Du lundi au vendredi, de 9h30 à 17h00.

Service d'Urgence

01 57 77 47 77 / Du lundi au vendredi de 17h00 à 9h30 du matin, ainsi que les week-ends et jours fériés.

Adresse pour l'envoi de vos courriers

SEQENS, TSA 10004, AUBERVILLIERS, 93579 LA PLAINE SAINT-DENIS CEDEX

Adresse pour l'envoi de vos chèques et TIP pour le paiement de votre loyer

SEQENS, TSA 20064, 93736 BOBIGNY CEDEX 9